

95 INK
S.A.S.U. au capital
De 1000 Euros
R.C.S. PARIS : 812.509.701

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 MARS 2024

Le premier mars deux mille vingt-quatre, l'actionnaire unique de la Société par actions simplifiée unipersonnelle « 95 INK » s'est réuni au siège social situé au 12 Rue de la Forge Royale – 75011 PARIS

Sont présents :

- Monsieur AGBENOHEVI Lionel né le 16/11/1977 à Paris 4 eme (FRANCE)
et demeurant au 1 Rue du Camp 95170 Deuil la Barre porteur de 100%
d'actions.

L'ensemble des parts de la société est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre extraordinaire, la majorité légale des trois quarts étant atteinte.

Le président rappelle l'ordre du jour suivant :

Première résolution :

Après avoir pris connaissance du projet de changement de dénomination sociale proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement. En conséquence, la dénomination sociale de la société ne sera plus **95 INK** mais elle sera **95 TECH** à compter de ce jour soit le 1 mars 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée décide par conséquent que l'article 3 des statuts relatifs à la dénomination sociale est rédigé ainsi : « La société a pour dénomination sociale **95 TECH** ».

Troisième résolution :

*L'assemblée décide par conséquent que l'activité principale de l'entreprise à compter du 01 mars 2024 sera « **Commerce de détail, matériels de télécommunication, service de réparation d'équipements de communication, de smartphone et électroménager** »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé par l'ensemble des associés, ainsi que par le président.

Fait à PARIS,

Le 01 mars 2024 en quatre exemplaires.

Monsieur AGBENOHEVI Lionel

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by several vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.